

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2021

Objet

**Vote des Autorisations
de Programme Crédits
de Paiement (APCP)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP).

Il est proposé de modifier les APCP comme suit :

Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2

Autorisation de programme	1 353 999,77 €
Réalisé 2018	6 739,10 €
Réalisé 2019	358 827,67 €
Réalisé 2020	408 264,51 €
Crédits de paiement 2021	88 738,79 €
Crédits de paiement 2022	411 405,00 €
Crédits de paiement 2023	80 024,70 €

La phase 2 du Fil vert 2 a débuté par les études préliminaires et celles-ci nécessitent, vu la nature du terrain, de réaliser des études complémentaires comprenant des relevés topographiques, des études de sols et une étude d'optimisation au niveau du raccordement à la pénétrante. De plus le montant du solde des marchés entreprises de la phase 1 a été réévalué avec la prise en compte des révisions.

opération 5001 - Parcs municipaux

Autorisation de programme	922 261,78 €
Réalisé 2013 et avant	63 307,43 €
Réalisé 2014	240 881,42 €
Réalisé 2015	556 261,03 €
Réalisé 2016	10 540,26 €
Réalisé 2017	1 440,00 €
Réalisé 2018	5 843,64 €
Réalisé 2019	8 772,00 €
Réalisé 2020	5 347,20 €
Crédits de paiement 2021	9 868,80 €
Crédits de paiement 2022	20 000,00 €

Une partie des Crédits de Paiement sur 2022, correspondant à la réfection du cheminement calcaire entre le lotissement Hauts de Guîtres et la place de « l'étoile », est basculée sur 2022, la concertation étant toujours en cours.

La cession de parcelles de terrains à l'EPA Euratlantique ne pouvant pas se réaliser sur l'exercice 2021, il convient de réduire certaines dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 et qui peuvent être décalées dans le temps. Il convient donc d'ajuster les Crédits de Paiements 2021 de ces 2 APCP en les basculant en Crédits de Paiement 2022.

Opération 1801 - Chemin des écoliers

Autorisation de programme	180 000,00 €
Réalisé 2018	8 502,00 €
Réalisé 2019	3 000,00 €
Réalisé 2020	15 930,00 €
Crédits de paiement 2021	44 070,00 €
Crédits de paiement 2022	88 500,00 €
Crédits de paiement 2023	19 998,00 €

Opération 1603 - DRAVEMONT

Autorisation de programme	15 757 875,00 €
Crédits de paiement 2021	48 735,00 €
Crédits de paiement 2022	1 759 106,00 €
Crédits de paiement 2023	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2024	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2025	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2026	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2027	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2028	3 365 000,00 €
Crédits de paiement 2029	3 357 500,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 14 Septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses au regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions des dossiers (aléas des coûts, des subventions, des chantiers ou économiques).

DIT que les Crédits de Paiement 2021 sont inscrits au budget 2021, et que les Crédits de Paiement des années suivantes seront prévus aux BP suivants.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 28
Contre : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU –
LEDOUX)
Abstention :



Le Maire,